

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le



ID : 001-210101739-20240604-2024_068_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE (7.1)

L’an deux mille vingt-quatre, le 03 juin à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian PELLÉ, Premier Adjoint**,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers votants : 30

Date de convocation du Conseil : **24 mai 2024**
Date d’affichage de la convocation : **24 mai 2024**

Présents : Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs, ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, JUILLARD, (conseillers).

Pouvoirs :

Mme GILLET donne pouvoir à Mme COURT,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. IVANEZ donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à M. PELLETIER,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. SIGAUD,
M. CADOUX donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. MAZET donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. DANGUY donne pouvoir à M. DESAY,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. LEVITRE,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absents : M. DUNAND et Mme CHARRE.

Secrétaire de séance élue à l’unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU l’article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU le compte-rendu de la commission Finances et Intercommunalité du 14 mai 2024,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est présidé par Monsieur PELLÉ,

Après avoir ouï la présentation dudit document par Monsieur le maire.

CONSIDÉRANT la proposition du/de la président(e) de séance d'approuver le compte financier unique 2023 portant sur le budget général de la commune qui a été présenté, dont l'exécution est la suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	19 084 991,44
Recettes	20 904 221,97
Résultat net 2023	1 819 230,53
Report résultat excédentaire 2022	4 863 769,03
Résultat à affecter	6 682 999,56

Section d'investissement	
Dépenses	13 385 385,61
Recettes	16 952 081,74
Résultat net 2023	3 566 696,13
Report résultat déficitaire 2022	-4 051 263,91
Résultat final 2022	-484 567,78

Restes à réaliser 2023	
Dépenses	2 162 485,63
Recettes	1 354 494,25
Total	-807 991,38

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2023 du budget général de la commune.

Le maire a quitté la salle au moment du vote.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

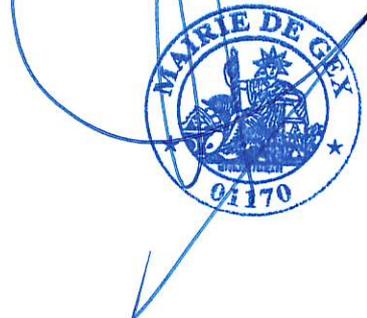
Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240604-2024_068_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 juin 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 juin 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 juin 2024.